



Je n ai pas signé les contrats me liant a une assurance après avo

Par **sam**, le **14/06/2008** à **15:55**

Bonjour, rn rn J'ai demandé un devis pour un vehicule de collection. Je nai pas souhaité souscrire cette assurance et n ai pas donné suite car pas interessant pour le peu de route de cette voiture. rn rn 2 mois plus tard l assurance m appelle pour me dire qu'elle s'est procurait un relevé d'information auprès de mon assurance actuelle et qu'elle ne peut plus m assurer sous les conditions de mon devis et que AGF me reclamait 721.71 parce que les informations verbales qu'avait pris la personne de l'assurance pour mon devis étaient fausses . rn Je m'étais trompé dans mon coef de bonus qui avait augmenté sans que je le sache après des bris de glace. rn rn Je nai jamais signé de contrat m'engageant avec cette assurance et pour preuve les contrats sont toujours en ma possession. rn rn Aujourd'hui je recois une lettre de relance de Cofima services m'obligeant à payer la somme dans les 2 jours sous peine de poursuites judiciaires. rn rn Je pense etre dans mon droit car aucun contrat ne me lie avec cette société. Ja vais juste déposer quelques pieces justificatives de ma situation et peut etre un rib et je n ai jamais dailleurs vérifié si l assurance s'etait permise de me prelever. Je verifirai.... rn rn rn Que dois-je faire?? rn rn Merci par avance aux réponses que vous me donnerai rn rn Cordialement

Par **Tisuisse**, le **15/06/2008** à **23:51**

La proposition d'assurances n'engage ni l'assuré ni l'assureur. Le contrat est parfait qu'après signature par les parties et paiement de la première cotisation. rn rn Avez-vous gardé un exemplaire du document que vous avez rempli pour demander un devis ? Si oui, relisez-le très attentivement.